

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 8 septembre 2025 à 18 h, le règlement suivant :

- Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 362 666 (lot projeté 6 683 074) du cadastre du Québec à des fins de garderie (RCA25-27010).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR DE SEPTEMBRE 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc